



Comment entreprendre en mutualisant nos ressources ?

SOMMAIRE

Introduction.....	p.1
1. Les Cafés Engagés, des ateliers pour entrepreneurs qui construisent une société plus solidaire.....	p.2
2. Synthèse des échanges.....	p.4
2.1. Les Tiers-Lieux.....	p.4
2.1.1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu et quel est son fonctionnement ?.....	p.4
2.1.2. Quelles sont les parties prenantes d'un tiers-lieu ?.....	p.4
2.1.3. Comment trouver des locaux/terrain pour s'implanter ?.....	p.5
2.1.3.1. En milieu urbain et péri-urbain.....	p.5
2.1.3.2. En milieu rural.....	p.5
2.1.4. Comment s'implanter au sein d'un tiers-lieu ?.....	p.6
2.2. Les espaces de coworking.....	p.7
2.2.1. Qu'est-ce qu'un espace de coworking ?.....	p.7
2.2.2. Comment fonctionne un espace de coworking ?.....	p.7
2.2.2.1. La pépinière.....	p.7
2.2.2.2. La forme «café».....	p.7
2.2.2.3. Les espaces à louer au mois.....	p.7
2.3. Les Fab Labs.....	p.8
2.3.1. Qu'est-ce qu'un Fab Lab et quel est son fonctionnement ?.....	p.8
2.3.2. Exemple d'un Fab Lab sur la Métropole de Montpellier.....	p.8
2.4. Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).....	p.8
2.4.1. Qu'est-ce qu'une CAE ?.....	p.8
2.4.2. Quel est son fonctionnement ?.....	p.8
2.4.3. Quels sont les avantages d'une CAE pour un entrepreneur ?.....	p.9
2.4.4. Exemple d'une CAE sur la Métropole de Montpellier.....	p.9
2.5. Les Groupements d'Employeur (GE).....	p.10
2.5.1. Quelles solutions de mutualisation des ressources humaines ?...p.10	
2.5.2. Comment savoir quelles solutions sont les mieux adaptées ?.....	p.10
2.5.3. Comment fonctionne un GE et quels sont ses avantages ?.....	p.10
2.5.3.1. Pour l'employeur.....	p.10
2.5.3.2. Pour un employé d'un GE.....	p.11
2.5.4. Exemples de Groupements d'Employeurs.....	p.11
Conclusion.....	p.12



Introduction : pourquoi un Café Engagé sur les espaces collaboratifs et les ressources mutualisées ?

La question de la mutualisation des ressources et des espaces est de plus en plus discutée au sein des entreprises. En effet, les problématiques énergétiques, économiques et environnementales nous poussent chaque jour à inventer de nouveaux modèles d'entreprise. Lors de cet événement, participants et partenaires ont pu imaginer ensemble des solutions de mutualisation pouvant mener par exemple à une réduction des coûts pour les entreprises ou encore à la diminution de l'empreinte écologique.

Le jeudi 1er décembre 2022, France Active Airdie-Occitanie a organisé à la Gazette Café à Montpellier, une rencontre intitulée "Comment

entreprendre en mutualisant nos ressources ?". Il s'agissait du sixième événement de l'action "Les Cafés Engagés", conçu comme des moments de partage et d'échanges entre entrepreneurs souhaitant avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Cette manifestation a rassemblé une trentaine d'entrepreneurs, partenaires et experts de la thématique.

Le présent document synthétise les échanges qui ont eu lieu lors de cette rencontre et les informations recueillies lors de sa préparation. Il a pour ambition de partager au plus grand nombre des solutions utilisées ou imaginées par les participants.



1. Les Cafés Engagés, des ateliers pour entrepreneurs qui construisent une société plus solidaire

Le contexte de crise a permis de constater que les entrepreneurs souhaitent donner davantage de sens à leur activité. Pour France Active Airdie-Occitanie, association de finance solidaire, cela doit passer par la création de liens et d'entraide.

Avec le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole, notre association organise Les Cafés Engagés. Une série d'événements qui ont pour objectif de connecter les entrepreneurs entre eux, afin qu'ils partagent leurs pratiques engagées en faveur d'une société plus durable et plus solidaire. Chaque événement est introduit par un portrait vidéo d'un "entrepreneur témoin" qui présente ses actions engagées, en rapport avec la thématique.

Les événements durent deux heures et sont ouverts à tout entrepreneur qui souhaite s'engager davantage dans son activité et échanger avec d'autres porteurs de projets et partenaires locaux. Le but est de permettre, lors de temps conviviaux, la construction de nouvelles solutions entre pairs, pour impulser des changements de pratiques et répondre aux futurs défis de notre société.

Le sixième événement de l'action Les Cafés Engagés a eu lieu le jeudi 1er décembre 2022 et portait sur la thématique : Comment entreprendre en mutualisant nos ressources ?



Lors de cet événement, un entrepreneur témoin a eu l'occasion de témoigner à propos des pratiques mises en place au sein de sa structure :

> **Arnault Labaronne** : Extra Art

Arnault Labaronne est co-fondateur de l'entreprise de l'ESS **Extra Art**. Cet entrepreneur provenant du milieu du cinéma a fait le constat qu'en règle générale, c'est le réalisateur qui a tous les pouvoirs. Cela suppose donc une culture de la mutualisation des ressources relativement différente de celle qu'il a choisi d'avoir pour son studio de production. Installé au sein du tiers-lieu culturel **La Halle Tropisme**, Arnault nous explique ce que ce genre de lieu peut apporter en termes de collaboration et de mutualisation des ressources et des compétences. Vous pouvez consulter son témoignage vidéo ici :



2. Synthèse des échanges

2.1. Les Tiers-lieux

2.1.1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu et quel est son fonctionnement ?

Le concept de **Tiers-lieu** a été progressivement adopté en France (et plus largement dans la francophonie) entre 2010 et 2015 pour désigner des espaces de rencontres et de pratiques - comme les espaces de **coworking**, les **Fab Labs** et **HackerSpaces**...- qui favorisent l'hybridation.

Source : **Movilab**

Ce sont des lieux du faire ensemble : des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs. **D'abord métropolitains, le phénomène gagne les territoires ruraux**, les petites et moyennes villes et quartiers de banlieue. Ils sont une majorité en dehors des grandes villes en 2021.

Source : **France Tiers-Lieux**

«Les Tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble (coworking, campus connecté, atelier partagé, fablab) et sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils sont également des lieux de formation, d'apprentissage, et de pédagogie.»

Source : Extrait de l'AMI "Nouveaux lieux, Nouveaux liens"

Un tiers-lieu qui fonctionne c'est avant tout **un tiers-lieu qui répond à un besoin identifié sur le territoire d'installation** (par exemple, réduire la fracture numérique ou renforcer le lien avec la population des seniors) et qui s'ancre dans un écosystème pensé localement.

Le site **coop.tierslieux.net** propose par exemple une infographie décrivant la création d'un tiers-lieu.

2.1.2. Quelles sont les parties prenantes d'un tiers-lieu ?

- **Les usagers du tiers-lieu** : les habitants, les voisins, les familles, les travailleurs. Ils consolident la communauté qui fait vivre le tiers-lieu, ils sont les futurs bénévoles qui créeront des projets, leurs compétences seront un moteur.
- **Les producteurs, commerçants et artisans locaux** : ce sont les maraîchers du coin, les professeurs et animateurs de futurs ateliers ou jardins partagés, ceux qui seront à l'initiative d'un marché paysan, de la transmission des savoir-faire locaux...



- **Les experts** : techniques, financiers, juridiques. Ils viennent aider à construire et sécuriser le projet. Ils sont architectes, juristes, promoteurs immobiliers, charpentiers...
- **Les autres tiers-lieux et associations** : ce sont les pairs sur lesquels on peut s'appuyer pour mutualiser les connaissances, compétences et expériences.
- **Les collectivités** : elles peuvent financer les études, le projet, identifier un lieu, apporter leurs connaissances du territoire et orienter le projet. Il faut les intégrer dans les échanges dès le début.

2.1.3. Comment trouver des locaux/terrain pour s'implanter ?

2.1.3.1. En milieu urbain et péri-urbain

Les tiers-lieux peuvent être une opportunité pour **réhabiliter des friches industrielles ou commerciales**, en particulier dans les quartiers périphériques des centres-villes, néanmoins dans la zone urbaine de Montpellier et péri-urbaine de son agglomération le manque de bâti et de foncier destinés aux entrepreneurs peut être un frein à leur implantation.

Afin de les aider dans leurs démarches, les entrepreneurs peuvent contacter la Société d'Équipement de la Région de Montpellier (SERM) qui lance régulièrement des AAP pour la réhabilitation d'espaces vides.

Les promoteurs locaux peuvent également être une piste pour connaître l'évolution de la destination de locaux disponibles. Pour des raisons économiques, envisager la propriété plutôt que la location peut être un choix opportun.

2.1.3.2. En milieu rural

En milieu rural, un tiers-lieu est souvent hybride, il mélange les genres pour mieux mixer les publics, répondre aux besoins et avoir des chances de se pérenniser : social et inclusif, économique et fonctionnel, entrepreneurial et innovant, technologique et collaboratif, culturel et vivant... C'est un lieu de rencontres et de partages, ouvert et fédérateur pour le territoire dans lequel tous les habitants et tous les acteurs du territoire peuvent agir, construire, travailler, s'exprimer, se détendre, apprendre...

Compte tenu de la disponibilité de surface de bâtis et de foncier disponibles dans un grand nombre de communes rurales, il est parfois moins coûteux de s'y installer. Il est important de noter que la destination et la finalité des tiers-lieux peuvent varier en fonction de l'implantation géographique choisie.



2.1.4. Comment s'implanter au sein d'un tiers-lieu ?

Il existe bon nombre de tiers-lieux organisés par filière, ils ont l'avantage de proposer des solutions de mutualisation répondant spécifiquement aux besoins des entrepreneurs d'un secteur d'activité défini. On peut citer par exemple à Montpellier :

Exemple détaillé du tiers-lieu de la Métropole de Montpellier : La Halle Tropisme



- **Les Nouvelles Grisettes** : lieu dédié au textile et à la mode éco-responsable
- **La Menuiserie Collaborative** : lieu permettant aux professionnels, artisans et particuliers de travailler le bois à Montpellier
- **Shake Mama** : lieu dédié aux femmes porteuses de projets de création d'entreprise, plus particulièrement dans le secteur culinaire
- **La Halle Tropisme** : Lieu dédié aux entrepreneuses et aux entrepreneurs des Industries Culturelles et Créatives

La Halle Tropisme, gérée par l'association Illusion&Macadam, est un tiers-lieu culturel. Il base son fonctionnement sur la mutualisation des ressources et des compétences. Ainsi, tous les résidents ont accès à un « link » dédié à la gestion de leurs factures et de l'espace. Il contient un trombinoscope avec les compétences de chacun et un moteur de recherche. Le tiers-lieu essaie également de créer des synergies entre les résidents en se basant sur leurs compétences complémentaires, en plus de favoriser les partages de ressources humaines, notamment en marketing et communication. Enfin, il crée un véritable réseau pour ses résidents en organisant régulièrement des événements professionnels : matinées, afterwork, soirées...



Votre contact Halle Tropisme :

Jordi Castellano

jcastellano@illusion-macadam.fr

<https://www.illusion-macadam.coop/>

121 Rue Fontcouverte, 34000 Montpellier

2.2. Les espaces de coworking

2.2.1. Qu'est-ce qu'un espace de coworking ?

Il s'agit d'un espace de travail dédié, **partagé et collaboratif** pour les professionnels indépendants ou les entreprises. Le coworking allie autonomie, flexibilité, mobilité et économie grâce à la mutualisation.

Les lieux offrent des **ambiances diverses** : de la pépinière, au café aménagé en passant par des bureaux individuels dans une friche industrielle jusqu'au loft chic aux prestations haut de gamme.

2.2.2. Comment fonctionne un espace de coworking ?

2.2.2.1. La pépinière

La pépinière (ou « ruche » ou encore « couveuse » d'entreprises) rassemble plusieurs entreprises ou startups, **souvent d'un même secteur et généralement choisies sur candidature**. La pépinière a pour rôle de favoriser la réussite des nouvelles entreprises.

Cette structure d'accueil propose des **bureaux** adaptés pour chaque entité. Les membres peuvent aussi se retrouver dans une **salle commune** de travail (open space) et de restauration et profiter de ressources mutualisées

2.2.2.2. La forme «café»

C'est le modèle le plus connu des espaces de coworking : une grande salle chaleureuse avec un service de restauration et de boissons. Ici, pas de membres fixes comme en pépinière, mais des **abonnés ponctuels ou réguliers** qui s'installent où il y a une place.

2.2.2.3. Les espaces à louer au mois

En complément d'un accès à une ou plusieurs salles en open space, la plupart des entreprises de coworking mettent désormais à disposition de leur clientèle des bureaux ou espaces dédiés. Ils sont conçus soit sur mesure pour les entreprises, soit adaptés en fonction de l'abonnement choisi.

L'exemple de Bureau&co : Bureau&co conçoit et anime des espaces de coworking. Au sein de plusieurs espaces implantés à Montpellier, Sète et Perpignan pour l'ex. LR, leur offre propose l'accès à des bureaux, des salles de réunion, la domiciliation des entreprises et des espaces pour organiser des événements d'entreprises. Un modèle qui fonctionne avec l'évolution des usages au travail : développement du télétravail, besoin de convivialité, rupture de la solitude d'entrepreneurs, besoin de coopération et d'entre-aide. En savoir plus : <https://www.bureauxandco.fr>



2.3. Les Fab Labs

2.3.1. Qu'est-ce qu'un Fab Lab et quel est son fonctionnement ?

Les Fab Labs sont des laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en donnant aux individus accès à des outils de fabrication numérique.

L'utilisateur bénéficie ainsi des services et des échanges au sein du Fab Lab mais il participe aussi à son bon fonctionnement en partageant son propre savoir. Le Fab Lab est donc un lieu d'échanges autant qu'un lieu de formation.

2.3.2. Exemple d'un Fab Lab sur la Métropole de Montpellier

LabSud est un Fab Lab numérique, propose également des services de formation, d'incubation ou encore de recyclerie.

Contact : contact@labosud.org ou 09 84 31 82 08

2.4. Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)

2.4.1. Qu'est-ce qu'une CAE ?

Les CAE désignent les coopératives d'activité et d'emploi. D'après la **Fédération des CAE**, ce sont des entreprises coopératives qui proposent un cadre juridique, économique, social et humain à toutes celles et tous ceux qui souhaitent créer, développer puis stabiliser leur activité entrepreneuriale. La CAE permet à une personne (ou un collectif de personnes) d'exercer une activité entrepreneuriale pérenne, dans son ou ses champs d'expertise et au sein d'une structure collective et coopérative.

2.4.2. Quel est son fonctionnement ?

La personne souhaitant entreprendre au sein d'une CAE bénéficiera, dès son entrée à la coopérative, d'un statut d'entrepreneur salarié associé. Cela veut dire que tous les membres perçoivent un salaire généré par le chiffre d'affaires de l'activité, et contribuent à la prise de décision et au développement stratégique de la coopérative grâce à leur statut d'associé.

En outre, les entrepreneurs n'ont pas besoin de s'immatriculer, leur activité est hébergée par la CAE.



2.4.3. Quels sont les avantages d'une CAE pour un entrepreneur ?

- **Protection sociale** : les membres de la CAE étant salariés, ils bénéficient de la couverture sociale d'un salarié classique
- **Mutualisation des moyens** : l'entrepreneuriat est également facilité grâce à la mutualisation de moyens de gestion et de fonctionnement. La CAE assure par exemple les obligations administratives et comptables, ainsi que les déclarations sociales et fiscales. La coopérative permet également le partage de qualifications et de certifications d'entreprise.
- **Accompagnement entrepreneurial** : les entrepreneurs bénéficient d'une offre d'accompagnement sur la stratégie d'entreprise, le marketing, la communication, la gestion...
- **Réseau** : les CAE sont de véritables réseaux de professionnels, permettant le partage d'expérience ou la synergie d'activités (réponse commune à un appel d'offre, partage des connaissances...).
- **Responsabilité juridique et crédibilité** : comme la responsabilité juridique retombe sur la coopérative et non sur l'entrepreneur, ces derniers sont plus crédibles auprès de leurs clients. Certains participants ont même noté une baisse des délais de paiement de leurs clients depuis qu'ils exercent au sein de la CAE.



2.4.4. Exemple d'une CAE sur la Métropole de Montpellier

La coopérative **Crealead**, présente sur nos ateliers, a illustré les avantages de la CAE précédemment cités par quelques exemples. Elle met notamment à disposition des accompagnements pour les entrepreneurs sur les volets juridiques et comptables. Les locaux et bureaux partagés permettent de travailler en co-working. Enfin, la CAE intègre des pages entrepreneurs sur son site internet et organise et anime son réseau d'entrepreneurs par le biais d'événements pour communiquer sur ses associés.



Votre contact Crealead :

Farba Ndour, Directeur général

arba.ndour@crealead.com

<https://www.crealead.com/>

55 Rue Saint-Cléophas, 34070 Montpellier



2.5. Les Groupements d'Employeur (GE)

2.5.1. Quelles solutions de mutualisation des ressources humaines ?

Souvent, en tant qu'entrepreneur en TPE, il y a un besoin de se concentrer sur son cœur de métier et de déléguer des tâches support, mais les moyens financiers manquent pour embaucher à plein temps des personnes compétentes.

Face à cette problématique, il existe plusieurs façons d'avoir recours à une personne compétente qui intervient sur un besoin ponctuel ou récurrent de l'entreprise autre qu'à plein temps :

- Prestations via Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), via portage salarial
- Intérim
- Externalisation de cadre
- Groupement d'Employeur (GE)

2.5.2. Comment savoir quelles solutions sont les mieux adaptées ?

Plusieurs dispositifs sont cités par les participants, permettant de faire des diagnostics RH de sa société à moindre frais :

- **Pass RH Occitanie** : <https://www.laregion.fr/Pass-Conseil-RH>
- **OPCO « diag RH »** : l'OPCO d'une entreprise peut prendre en charge un diagnostic RH

2.5.3. Comment fonctionne un GE et quels sont ses avantages ?

2.5.3.1. Pour l'employeur

C'est un « employé » qui est comme un employé propre de l'entreprise (intégré) mais en temps partiel, X heures ou jours par semaine, sur la durée (toujours la même personne). Il n'y a pas besoin d'avoir un temps plein à proposer pour avoir une compétence dont on a besoin.

Dans la comptabilité, le coût de cette personne est une prestation, pas une charge salariale. L'employeur n'a donc pas à s'occuper du côté RH (charges sociales et patronales, formation...).

Le GE est une association : l'entreprise est adhérente du GE (philosophie différente que d'être un simple « client »). Elle a un besoin sur du long terme supérieur à 5h/semaine. Elle « partage » un salarié du GE avec d'autres entreprises.

Cet « employé » apporte aussi un regard « extérieur », un œil neuf.



2.5.3.2. Pour un employé d'un GE

L'employé du GE signe une CDI à plein temps ou à temps choisi. Il exerce un travail varié pour plusieurs entreprises dans son domaine d'expertise (stabilité et variété). Il est encouragé à suivre des formations régulièrement, auxquelles on lui donne accès.

Cela peut également être une façon de « tester » un employeur. En effet, il arrive assez souvent qu'un employé de GE finisse par être « débauché » par une des entreprises qui a des besoins grandissants.

Plus sûre que l'intérim, c'est le GE qui cherche les missions pour faire le plein temps du salarié.

2.5.4. Exemples de Groupement d'Employeurs

- **CRGE Occitanie (centre de ressources pour les groupements d'employeurs)**

Son rôle est de faire le lien avec tous les GE régionaux. Il existe en effet des GE spécialisés pour certains secteurs, par exemple des GE sportifs par type de sport, des GE de Service à la personne, des GE dans l'industrie pour des opérateurs de chaîne dédiés à résoudre des problèmes de saisonnalité, et enfin des GE « plus généralistes » pour des fonctions supports dans tous les secteurs.



Votre contact CRGE Occitanie :
Pierre-Olivier Navarro, directeur
06 33 52 74 48
ponavarro@crge-occitanie.fr
<https://www.crge-occitanie.fr/>

- **Gemme Hérault**

Nouveau GE généraliste sur l'Hérault, vous pouvez en apprendre plus sur les différentes compétences mobilisables et son fonctionnement sur : <https://www.gemme34.fr/>

Vous pouvez également les contacter par mail : accueil.gemme@gemme34.fr



Conclusion

Depuis la vague de libéralisme des années 80', poursuivi par une mondialisation des échanges et l'avènement d'une économie mondiale connectée et interdépendante, la concurrence entre entreprises a eu tendance à s'amplifier, se durcir. Face à ces tendances lourdes, de nouvelles formes de coopération sont apparues et se développent en zones urbaines comme rurales.

Si les premières mutuelles ont répondu aux besoins vitaux de protection des travailleurs, si les coopératives ont permis à des salariés de peser face aux entreprises capitalistes, les nouvelles formes de mutualisation et de coopération répondent sans doute à la problématique de l'isolement des entrepreneurs. Dans une région ultra dominée par les Très Petites Entreprises, ces espaces ouverts ont connu un fort développement.

Tiers Lieux, groupements d'employeurs, ou encore Fab Lab apportent chacun des solutions adaptées à différentes problématiques.

Nous ne pouvons donc qu'inviter les entrepreneurs à connaître ces lieux ou dispositifs et à y penser quand ils sont confrontés à une problématique coûteuse ou complexe. Par exemple, ne pas embaucher une personne à temps plein, si le besoin est d'un mi-temps et peut être satisfait par le recours à un Groupement d'Employeurs. A noter également que s'implanter dans des lieux collectifs génère des rencontres, des projets et parfois de nouvelles opportunités commerciales (réponse groupée à des appels d'offres par exemple).

